SAINT-PERDON VIDE-GRENIERS D'AUTOMNE

Dimanche 3 OCTOBRE 2021

Organisé par Le Club ***ESPOIR ET AMITIÉ***

Manifestation ouverte à tous (particuliers, associations, professionnels)

Pass sanitaire obligatoire

COUPON D'INSCRIPTION

NOM :…… Prénom :……

Date de naissance :……

Adresse :……..

Code Postal :…….Commune :…….

Adresse e-mail :……Tél :…… Portable :……..

Particulier/ Professionnel (***Rayer la mention inutile)***

Photocopie recto verso :

De la carte d'identité □ du permis de conduire □ du passeport □ (cochez la case correspondante)
N°……délivré(e) le ……..par……
N° d'immatriculation de votre véhicule :……..

Pour les professionnels, une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce □

Tarifs : □ salle polyvalente - 8 € la table de 2 mètres nombre de table(s)….. x 8 € =……
□ salle Bourlon - 7 € la table de 2 mètres nombre de table(s)….. x 7 € =……
□ extérieur - 3 € le mètre linéaire nombre de mètre(s)…. x 3 € =……

Paiement : espèces □ chèque □ (à l'ordre de Club Espoir et Amitié Saint Perdon)

Réservation emplacement : □ **oui** □ **non**

Je soussigné(e),……déclare avoir pris connaissance du règlement du vide greniers, j'en accepte les termes et certifie sur l'honneur n'avoir pas participé à plus de 1 vide grenier en 2021 celui-ci étant le deuxième.
Le……à……
Signature :

Coupon à compléter et à retourner avant le 25 septembre 2021 à :
Serge Degos 1203 , Route de Gaube 40090 Saint Perdon

Règlement VIDE-GRENIERS

1. Cette manifestation est organisée par l'association « Espoir et Amitié » de Saint Perdon. Elle se déroulera le **3 octobre 2021 de 9h à 18h à Saint-Perdon** dans la salle polyvalente, la salle Bourlon, sous chapiteaux et sur le parking .
2. **Installation de 7h à 9h**, respectez votre emplacement. Passé cet horaire, les organisateurs se donnent le droit d'utiliser l'emplacement réservé.
3. Sont interdits à la vente : les animaux et tout aliment sous n'importe quelle forme.
4. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol, détérioration ou des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
5. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
6. Pour que votre inscription soit prise en compte et validée, vous devez faire parvenir à l'association **avant le 27 septembre 2021: le paiement de votre emplacement, cette fiche complétée et signée ainsi que la photocopie recto verso d'une pièce d'identité** (et pour les professionnels une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce). En cas de places disponibles, l'inscription sera acceptée le jour du Vide-Greniers.
7. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription sauf en cas d'annulation par les organisateurs. En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.
8. L'encadrement de la manifestation est assuré par les membres de l'association ,

Pour tout renseignement contacter le 05 58 06 94 89 ou le 06 82 00 13 70
Adresse mail : sergedegos40@orange.fr

Imprimé par nos soins *Ne pas jeter sur la voie publique*